**La Fondation Nicolas Hulot et l'ADEME lancent le concours " Défi pour la Terre des collectivités "**

**23/11/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**La Fondation Nicolas Hulot et l’ADEME  
lancent le concours  
« Défi pour la Terre des Collectivités »**

**A l’occasion du Congrès et du Salon des Maires, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l’Homme et l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME) lancent, avec le parrainage de l’Association des Maires de France et en partenariat avec le Groupe Moniteur, le concours Défi pour la Terre des Collectivités.  
Du 22 novembre 2005 au 1er septembre 2006, toutes les communes et groupements de communes (France métropolitaine et DOM-TOM) sont invités à mettre en place des actions concrètes de sensibilisation des citoyens. Objectifs : les inciter à passer à l’action pour la planète et rassembler le plus grand nombre d’engagés dans le Défi pour la Terre.**  
  
La consommation d’énergie dans le bâtiment s’est élevée en 2002 à 70 millions de tonnes équivalent pétrole, soit 42% de la consommation nationale. Ce secteur est désormais responsable du quart des émissions françaises de CO2. Le bâtiment a fait l’objet de nombreux efforts de réduction des consommations depuis 1975, notamment grâce aux réglementations thermiques, mais les émissions continuent de croître, + 30 % ces trente dernières années. En effet, l’augmentation du nombre de logement et la demande de confort toujours plus élevée contrebalancent les gains réalisés. Si l’on ne fait rien, la consommation d’énergie des logements devrait encore augmenter de 20 % d’ici 2030, en raison de la consommation d’eau chaude sanitaire et de celle d’électricité spécifique (éclairage, électroménagers, ordinateurs...). Dans le secteur du bâtiment, l’intégration des énergies solaire, thermique et photovoltaïque est une des clés de la réduction des consommations d’énergies fossiles aussi bien dans les bâtiments neufs que dans les bâtiments existants.

**Les collectivités au coeur du Défi pour la Terre !**  
Depuis mai dernier, le Défi pour la Terre a déjà mobilisé plus de 300 000 personnes. Proches des citoyens et soucieuses des problèmes environnementaux, les collectivités territoriales se sont particulièrement investies afin de relayer les messages écocitoyens du Défi : près de 40 d’entre elles se sont déjà engagées à relever le Défi pour la Terre. Leur rôle est essentiel pour favoriser la prise de conscience et faire évoluer les comportements. C’est pourquoi, la Fondation Nicolas Hulot et l’ADEME, en partenariat avec l’Association des Maires de France et le Groupe Moniteur,  
souhaitent aujourd’hui mobiliser plus fortement les collectivités en lançant le concours « Défi pour la Terre des Collectivités ».  
Le principe de ce concours est simple : les collectivités sont invitées à mettre en place des actions concrètes de sensibilisation des citoyens. Ces actions pourront être initiées à l’occasion du Défi ou être le prolongement de ce que la collectivité a déjà mis en oeuvre sur le développement durable et/ou sur le changement climatique. Les thèmes abordés seront ceux du Défi pour la Terre : écocitoyenneté, consommation responsable, lutte contre le gaspillage, économies d’eau et d’énergie, réduction des pollutions, respect des espèces vivantes, tri des déchets, qualité de l’air…

**Toutes les collectivités peuvent s’engager !**

Pour participer au concours Défi pour la Terre des Collectivités, rien de plus simple…  
Un formulaire d’inscription est disponible sur le site Internet du Défi, [www.defipourlaterre.org](http://www.defipourlaterre.org).  
Les collectivités sont réparties en quatre catégories, en fonction du nombre de leurs habitants :  
  
> Les communes de < 5000 habitants  
> Les communes entre 5000 et 50 000 habitants  
> Les communes de > 50 000 habitants  
> Les groupements de communes  
  
Trois lauréats seront sélectionnés par catégorie, chaque action sera appréciée en fonction de 5 critères : la pertinence de l’action par rapport au territoire et à la cible, la possibilité de reproduire l’action sur d’autres territoires, l’ampleur du projet, son originalité et sa gouvernance (intégration de l’ensemble des parties prenantes lors du montage de l’action).  
Pour valoriser l’engagement de la collectivité, trois Prix Défi pour la Terre d’or, d’argent, et de bronze seront remis par les organisateurs lors du Salon des Maires 2006. Un scooter éléctrique sera également offert à chaque lauréat d’or.

**Individuellement ou collectivement... tous unis pour soutenir le Défi !**  
  
> Les collectivités territoriales ne sont pas les seules à se mobiliser dans le Défi pour la Terre…  
Citoyens, entreprises, ou associations… tout le monde peut relever le Défi pour la Terre. L’ambition du Défi est de créer une véritable dynamique et de motiver tous les publics à passer à l’action. La Fondation Nicolas Hulot et l’ADEME se sont ainsi attachées ces derniers mois à sensibiliser les écoles en lançant le concours « Chantons le Défi pour la Terre » qui, à ce jour, mobilise plus de 650 classes d’écoles primaires.

**En savoir plus sur la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l’Homme :** [www.fnh.org](http://www.fnh.org)  
  
La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l’Homme a été créée en 1990 et reconnue d’utilité publique en 1996. ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation a pour but de développer l’éducation à l’environnement. Il s’agit d’un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du patrimoine naturel de l’humanité. Elle participe à la diffusion des connaissances sur l’état écologique de notre planète et met en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour convaincre le plus grand nombre de la nécessité de passer à l’acte afin de freiner l’impact des activités humaines. Il s’agit pour la Fondation de contribuer au changement des comportements afin d’aller vers une nouvelle forme de société et de culture basée sur un développement durable. Les actions de la Fondation sont réalisées grâce au soutien de ses partenaires fondateurs : EDF, L’Oréal, Marque Repère et TF1 ; de ses partenaires programmes sur le Défi : Bouygues Telecom, Valorplast ; et du collège des partenaires PME.  
  
  
  
**En savoir plus sur l’ADEME** : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  
  
L’Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe des ministères de l'Ecologie et du Développement durable, de l'Industrie et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189187024.gif | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=5D373270F9EC2873744652EE67F1831D1118992424820.jpg](http://www.planete-nature.org/) | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189194333.jpg](http://www.ademe.fr/htdocs/actualite/campagne_energie04/grand_public/presentation.htm) |

**Contact**

* Relations Presse TBWA/CORPORATE

[Manuela Sourdin](mailto:sourdinm@clm.bbdo.fr)  
Tél. : 01 41 23 42 62

[Alexandra Fiore](mailto:alexandra.fiore@tbwa-corporate.com)  
Tél. 01 49 09 25 77